Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212901102-20260424-17_2026-DE

EPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANGOLEN
N° 17-2025

Objet : **subventions 2026**

Séance du 24 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOLEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sophie BRONNEC, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Présents : Mme Sophie BRONNEC, M Carl JOSEPH DIT PAGNY, Mme Martine LAUREAU, Mme Anne-Françoise ZIMMER-TEYSSEIRE, M Pierre SALAÜN, Mme Geneviève BELLON-LANNUZEL, Mme Nolwenn JAFFRÉ, Mme Chrystelle BARRÉ, M Yohann LE BRIS, M Jean-René CORNIC et M Hubert PÉTILLON formant la majorité des membres en exercice.
Absents excusés : M Loïc CASTREC, M Maxime DA ROCHA qui donne pouvoir à M Carl JOSEPH DIT PAGNY, M Pierre MOLLET et Mme Sylvie HÉMON qui donne pouvoir à M Jean-René CORNIC.
Secrétaire de séance : Mme Anne Françoise ZIMMER-TEYSSEIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide l'attribution des subventions suivantes :

- OGEC St Augustin : 71 000 € pour la subvention de fonctionnement et 13 000 € pour la subvention cantine
- Comité d'animation : 1 500 €
- Association des Joyeux Raquetteurs : 1 500 €
- Etoile Sportive de Langolen : 1 500 €
- Association Communale de Chasse : 300 €
- Association Stok Boulou : 300 €
- Association Gym Loisirs : 300 €
- A.P.E.L école Saint Augustin : 2 500 €
- Association "Ensemble avec les Aînés" : 200 €
- Landudal VTT : 350 €
- Amicale personnel communal : 108 € (18 € par agent)
- Association sportive collège Saint Pierre : 120 €
- Association des donneurs de sang Briec : 100 €
- Téléthon Briec et Pays Glazik : 50 €
- France Adot Finistère : 50 €
- Agrifête : 200 €

Pour extrait conforme,
La Maire,
BRONNEC Sophie

MAIRIE DE LANGOLEN FINISTÈRE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Finistère
et publication ou notification du 28 avril 2026